

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION**

**MUNICIPALITÉ  
SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-Sales légalement tenue ce lundi le 06 jour de mai 2019 à 19 heures à l'Édifice municipal, sous la présidence de Mme la mairesse Cindy Plourde, à laquelle étaient présents les membres du conseil suivants, Mme Nancy Tremblay, Mme Anne Bouchard-Martel, M. Yvon Deschênes, Mme Annie Girard, M. Vincent Simard et M. Raymond Gauthier

Le directeur général est aussi présent

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-61**

**RÉSOLUTION POUR BANNIR LA VENTE D'EAU EMBOUTEILLÉE  
DANS LES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX ET LORS D'ACTIVITÉS  
MUNICIPALES**

ATTENDU QUE les bouteilles de plastique à usage unique sont une nuisance environnementale et qu'on en retrouve plus de 700 millions par année dans les lieux d'enfouissement au Québec;

ATTENDU QUE plus de 30 % des bouteilles d'eau consommées à la maison ne seraient pas mises dans le bac de recyclage;

ATTENDU QUE Saint-François-de-Sales est une municipalité en symbiose avec la nature et qu'il est impératif qu'elle réduise à la source les déchets de plastique qui peuvent se retrouver dans la nature;

ATTENDU QUE la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles priorise la réduction à la source;

ATTENDU QUE la majorité des Salésiens et des Salésiennes sont conscients qu'il est important de préserver l'environnement et que de bannir les bouteilles d'eau en plastique est une solution qui aura des répercussions immédiates;

ATTENDU QUE Saint-François-de-Sales exploite et entretient un système réglementé de traitement et de distribution de l'eau potable qui répond à des normes de qualité parmi les plus strictes au monde ;

ATTENDU QUE la réglementation entourant la qualité de l'eau embouteillée n'est pas aussi stricte que celle que doit respecter Saint-François-de-Sales;

ATTENDU QUE le pompage de la ressource, l'emballage et la distribution des bouteilles d'eau jetables ont des répercussions négatives sur la qualité de l'air et le climat, qu'ils entraînent une utilisation inutile des ressources, comme le pétrole qui entre dans la fabrication des bouteilles en plastique et le carburant nécessaire à l'acheminement des bouteilles d'eau jusqu'aux consommateurs, et que le recyclage et l'élimination des bouteilles engendrent des coûts inutiles;

ATTENDU QUE l'eau du robinet de Saint-François-de-Sales est sécuritaire, saine et accessible à la population et aux visiteurs, qu'elle est déjà accessible dans la plupart des établissements publics et qu'elle est nettement plus respectueuse de l'environnement que l'eau embouteillée ;

ATTENDU QU'en l'absence d'accès à l'eau potable municipale, l'eau embouteillée peut représenter une solution de rechange adéquate ;

ATTENDU QUE l'interdiction de la vente et de la distribution d'eau embouteillée dans les établissements municipaux et lors des activités municipales est l'une des trois étapes requises pour que Saint-François-de-Sales puisse obtenir le titre de « communauté bleue ».

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nancy Tremblay

**2019-61**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE Saint-François-de-Sales mette fin à la vente de bouteilles d'eau jetables dans les installations municipales, les concessions détenues ou gérées par la municipalité et les distributrices qui se trouvent dans les établissements publics, et ce, à condition qu'on ait accès à l'eau potable municipale dans ces établissements;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE Saint-François-de-Sales cesse d'acheter des bouteilles d'eau jetables pour distribution lors des assemblées municipales, des activités municipales ou de travaux extérieurs, et ce, à condition qu'on ait accès à l'eau potable municipale lors de ces événements ou en cas de crise ou de situation d'urgence;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE Saint-François-de-Sales prévoit plus de pichets d'eau municipale pour les assemblées et les activités municipales ;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE Saint-François-de-Sales lance une campagne de sensibilisation auprès du personnel et de la population pour expliquer les raisons qui sous-tendent ces décisions ;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE Saint-François-de-Sales sensibiliser les organismes para-municipaux, ainsi que les organismes qui reçoivent des contributions financières de la Municipalité pour la tenue d'événements sportifs ou culturels, à faire de même.

Vraie copie certifiée  
à Saint-François-de-Sales  
ce 09 mai 2019



Renaud Blanchette,  
Secrétaire-trésorier

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION**

**MUNICIPALITÉ  
SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-Sales légalement tenue ce lundi le 06 jour de mai 2019 à 19 heures à l'Édifice municipal, sous la présidence de Mme la mairesse Cindy Plourde, à laquelle étaient présents les membres du conseil suivants, Mme Nancy Tremblay, Mme Anne Bouchard-Martel, M. Yvon Deschênes, Mme Annie Girard, M. Vincent Simard et M. Raymond Gauthier

Le directeur général est aussi présent

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-62**

**RÉSOLUTION POUR RECONNAÎTRE LE DROIT À L'EAU ET AUX SERVICES D'ASSAINISSEMENT**

ATTENDU QU'à travers le monde, près de 750 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, que quatre milliards de personnes font face à une grave pénurie d'eau et que 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à des services d'assainissement adéquats ;

ATTENDU QUE l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 28 juillet 2010 une résolution reconnaissant le droit à l'eau et aux services d'assainissement ;

ATTENDU QUE le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté le 23 septembre 2011 une résolution sur le droit à l'eau potable et aux services d'assainissement, qui demande aux gouvernements d'agir concrètement en se dotant de plans d'action, en mettant en place des mécanismes de surveillance et de reddition de comptes et en assurant l'accès à des services abordables à toute leur population ;

ATTENDU QUE le Syndicat canadien de la fonction publique et le Conseil des Canadiens ont demandé aux municipalités canadiennes de les aider à convaincre le gouvernement fédéral de protéger le droit à l'eau et aux services d'assainissement ;

ATTENDU QUE la reconnaissance du droit à l'eau et aux services d'assainissement est l'une des trois étapes requises pour que Saint-François-de-Sales puisse obtenir le titre de « communauté bleue ».

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Raymond Gauthier      **2019-62**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE Saint-François-de-Sales reconnaisse et affirme que le droit à l'eau et aux services d'assainissement est un droit de la personne ;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE Saint-François-de-Sales demande aux gouvernements fédéral et provincial d'enchâsser le droit à l'eau et aux services d'assainissement dans leurs lois respectives ;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE Saint-François-de-Sales demande au gouvernement fédéral de se doter d'un plan national d'action en vue de faire respecter le droit à l'eau et aux services d'assainissement.

Vraie copie certifiée  
à Saint-François-de-Sales  
ce 09 mai 2019



Renaud Blanchette,  
Secrétaire-trésorier

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION**

**MUNICIPALITÉ  
SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-Sales légalement tenue ce lundi le 03 jour de juin 2019 à 19 heures à l'Édifice municipal, sous la présidence de Mme la mairesse Cindy Plourde, à laquelle étaient présents les membres du conseil suivants, Mme Nancy Tremblay, Mme Anne Bouchard-Martel, M. Yvon Deschênes, Mme Annie Girard, M. Vincent Simard et M. Raymond Gauthier

Le directeur général est aussi présent

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-89**

**Résolution faisant la promotion de services  
d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées  
financés et exploités par le secteur public, et lui appartenant**

**ATTENDU QUE** la santé publique dépend d'un accès équitable à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement ;

**ATTENDU QUE** la propriété et l'exploitation publiques des systèmes d'eau potable et d'eaux usées ont puissamment contribué à l'accessibilité et à la qualité de ces services depuis un siècle ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-François-de-Sales est déterminée à protéger ses systèmes d'eau et d'eaux usées contre les conséquences de la privatisation dans le cadre de partenariats public-privé (PPP), telles :

- l'absence de transparence et de reddition de comptes à la population.
- la hausse des coûts.
- la hausse des frais facturés aux usagers.
- des contrats qui limiteront, pendant plusieurs décennies, le pouvoir de décision des prochaines administrations municipales.
- des accords commerciaux internationaux qui accordent aux entreprises privées du secteur de l'eau le droit de poursuivre en justice les municipalités qui décident de rapatrier leurs services d'eau à l'interne.

**ATTENDU QUE** la privatisation des systèmes et des services d'eau et d'eaux usées par l'entremise d'un PPP ou de la sous-traitance fait de l'eau une marchandise vendue pour réaliser des profits ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral réclame un rehaussement fort nécessaire des normes concernant le traitement des eaux usées et que cela pourrait ouvrir la voie à la privatisation, à moins que le fédéral ne consacre un fonds d'infrastructure publique à la mise à niveau des installations de traitement des eaux usées ;

**ATTENDU QUE** le maintien du contrôle public sur les infrastructures d'eau et d'eaux usées est l'une des trois étapes requises pour que la Municipalité de Saint-François-de-Sales puisse obtenir le titre de « communauté bleue ».

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Raymond Gauthier

APPUYÉ par M. Vincent Simard

**2019-89**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité Saint-François-de-Sales s'oppose à la privatisation, sous toutes ses formes, des infrastructures et des services d'eau et d'eaux usées, y compris par le biais de PPP ou de contrats de service de courte durée, et s'engage à maintenir le financement, la propriété, l'exploitation et la gestion publics de ces services ;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE Saint-François-de-Sales pousse le gouvernement fédéral à assumer sa responsabilité de soutenir les infrastructures municipales en

investissant dans un fonds national d'infrastructures d'eau et d'eaux usées qui réponde aux besoins croissants en matière de renouvellement et de prolongement des systèmes d'eau et d'eaux usées, ce fonds devant financer uniquement des projets publics.

Vraie copie certifiée  
à Saint-François-de-Sales  
ce 04 juin 2019

A handwritten signature in blue ink that reads "Renaud Blanchette". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending from the end of the name.

Renaud Blanchette,  
Secrétaire-trésorier